



## Nous, Maire de la Ville de Dijon

### MAIRIE DE DIJON

VU

- 1° - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2° - Le Code de la Route,

### **CONSIDERANT**

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux de réfection de toiture que doit assurer **Monsieur Thierry BERTHON – 9 rue du 11 Novembre – 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction du stationnement, **RUE DU 11 NOVEMBRE, les 08 et 09 juillet 2024.**

### **ARRÊTONS**

#### **ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX STATIONNEMENT INTERDIT**

*Les 08 et 09 juillet 2024*

#### **RUE DU 11 NOVEMBRE**

Le stationnement de tous véhicules, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdit au droit des numéros **9 et 11**, sur **15** mètres linéaires.

**ARTICLE 2 -** La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de Monsieur Thierry BERTHON, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 -** Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

**ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
  - . Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
  - . Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,
  - . Monsieur Thierry BERTHON,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

**FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON**

Le 12 juin 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
aux équipements urbains et aux mobilités,



*Dominique MARTIN-GENDRE*